

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MINGANIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Plan régional des milieux
humides et hydriques**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Fanie Boudreau, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) a été adopté le 21 mai 2024 lors d'une séance ordinaire tenue à Havre-Saint-Pierre et entre en vigueur le 23 mai 2024, suite à un avis favorable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le PRMHH peut être consulté sur le site internet de la MRC.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce vingt-septième jour de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

**Fanie Boudreau,
greffière-trésorière adjointe**